



BILAN DE LA CONCERTATION

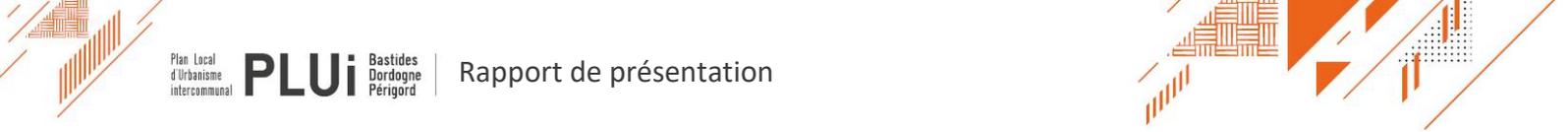
Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLUi

Bastides
Dordogne
Périgord

Cachets & Visa

Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil Communautaire arrêtant le Plan Local
d'Urbanisme intercommunal valant
Programme Local de l'Habitat de la
Communauté de Communes Bastides
Dordogne-Périgord



1

La concertation dans le cadre d'un PLUiH

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLUi

Bastides
Dordogne
Périgord



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

LA CONCERTATION DANS LE CADRE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1. Cadre réglementaire général

L'article L153-11 du Code de l'Urbanisme indique que : « l'autorité compétente mentionnée à l'article L.153-8 prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et précise les objectifs poursuivis et les modalités de concertation, conformément à l'article L.103-3 ».

La concertation se déroule tout au long de la procédure d'élaboration du PLUiH

Elle est mise en œuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, exposition, communication par voie de presse, site internet...).

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées :

- Le présent bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du PLUiH validé par le conseil communautaire au stade de l'arrêt du projet,

- La concertation menée pendant la phase d'enquête publique qui interviendra à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

Les articles L103-2 à L103-6 du Code de l'Urbanisme précisent que la concertation associe, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

II. LA CONCERTATION DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUiH

1. Les modalités de concertation

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes Bastide Dordogne Périgord, la concertation a été organisée conformément aux modalités définies par la délibération n°2015-10-02 du Conseil Communautaire datée du 27 octobre 2015.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Une information sera assurée tout au long de la procédure sur une page dédiée du site internet de la CCBDP
- La concertation des habitants, des associations locales et de toutes autres personnes concernées sera organisée avec tous les outils afférents pour qu'elle soit transparente, argumentée et constructive.
- Des réunions par secteur seront organisées pour informer la population.

2

Les actions réalisées dans le cadre de la délibération

Plan Local d'Urbanisme
intercommunal

PLUi

Bastides
Dordogne
Périgord



Communauté
de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

III. Les moyens d'information

1. Une lettre d'information

Une lettre d'information a été produite, dans le but d'informer la population de l'état d'avancement du PLUi. Cette lettre a été diffusée en fin d'année 2018.

A travers cette lettre, la Communauté de communes a mis un point d'honneur à être au plus près de la population, dans une démarche de sensibilisation et de pédagogie à l'élaboration du PLUi.

QU'EST-CE QUE LE PLUI-H ?

Le PLUi fixe les règles d'occupation des sols du territoire de l'intercommunalité, en remplacement des documents communaux en vigueur (Plans d'Occupation des Sols, Plan Local d'Urbanisme, ou Chartes Communales). Il touche aussi bien la question du développement économique, que celle des équipements publics, de la hauteur des bâtiments, des places de stationnement, de la répartition des logements, de la préservation de l'agriculture et des paysages, en conformité aux enjeux locaux. Il permet donc de planifier un projet global d'aménagement et d'urbanisme sur le long terme.

Le PLUi-H permet de faire du «*i*» en intégrant, dans le projet de développement du territoire, des orientations en matière d'habitat.

Pour mener à bien ce projet d'envergure, le bureau d'études Citadia, spécialisé en environnement et en aménagement urbain a été appelé à travailler sur la valorisation du cadre de vie, la solidarité des territoires, les réponses aux demandes de logements, le développement commercial et d'emploi, la protection de l'environnement et l'harmonisation touristique.

Plus concrètement, le PLUi s'articule en **quatre grandes étapes** conformément au code de l'urbanisme :

- 1 DIAGNOSTIC** : Le diagnostic dresse un état des lieux du territoire en matière d'habitat, de démographie, d'économie, de déplacements, d'équipements, de ressources naturelles, etc. L'analyse des atouts et contraintes de ces différentes catégories permet d'identifier des enjeux.
- 2 PADD** : Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est l'ossature du PLUi. À partir des enjeux identifiés dans le diagnostic, il dresse les grandes orientations à respecter en matière d'aménagement du territoire.
- 3 TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE** : La **traduction réglementaire** vient décliner les orientations du PADD en règles de constructibilité, à travers, notamment, un plan de zonage.
- 4 VALIDATION** : La phase de **validation** est constituée de l'arrêt du PLUi en Conseil Communautaire de l'avis des personnes publiques associées et de l'enquête publique. À son approbation, le PLUi devient légal et opposable à l'ensemble des autorisations d'urbanisme.

UN PROJET RÉPONDANT AUX SPÉCIFICITÉS DU TERRITOIRE

Richesse d'une grande diversité patrimoniale et paysagère, la CCBDP dispose de multiples atouts pour figurer parmi les destinations touristiques les plus attractives.

Le patrimoine industriel participe également de cette attractivité, avec deux entreprises majeures de tradition papetière.

Secteur d'emplois de premier ordre et premier aménageur de l'espace, l'agriculture est une composante essentielle de ce territoire, accompagnée d'une très grande richesse naturelle.

Face à cette attractivité, le territoire se doit d'enrichir son développement tout en préservant son caractère spécifique et en répondant aux besoins de ses habitants.

Consciente de ses spécificités et des défis qui en découlent, notre intercommunalité s'est engagée dans une démarche d'envergure : l'élaboration de son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)** valant programme local de l'habitat. Dans un contexte territorial et législatif nouveau, son objectif est de définir les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les dix prochaines années. Le PLUi se devra par ailleurs d'être compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Bergeracois.

UN PROJET PARTAGÉ PAR NOS 47 COMMUNES

Par son ambition, une large période de concertation sera mise en place, tout au long de l'élaboration de ce projet, pour réfléchir ensemble à un avenir durable et harmonieux de notre territoire des Bastides Dordogne Périgord.

Ce travail de collaboration permettra d'aboutir à un projet partagé par tous à horizon de 2024.

Puis, au cours des différentes étapes du PLUi, la concertation se réalisera sous diverses formes : ateliers thématiques publics, lettres d'information, panneaux, site internet. Un registre de concertation sera également mis à la disposition du public dans chacune des communes pour que l'ensemble des habitants puissent s'exprimer sur ses besoins et attentes.

ATELIERS **RÉUNIONS PUBLIQUES** **LETTRES D'INFORMATION** **PANNEAUX D'EXPOSITION** **SITE INTERNET** **RÉGISTRE DE CONCERTATION**

CONTACT 39 Boulevard Stalingrad 24150 LALANDE CITADIA

Tél. 05 53 73 95 20 Fax. 05 53 73 95 21 Email. ccdbdp@ccbdp.fr Site. ccbdp.fr

Tél. 05 63 92 11 41 Site. citadia.com

Communauté de Communes BASTIDES DORDOGNE PÉRIGORD

Figure 1 Lettre d'information 2018

2. Des articles de presse

2.1. Dans le magazine communautaire

Tout au long de l'élaboration du PLUi, des articles ont été édités dans le magazine communautaire, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes et des communes membres.

Ces articles pouvaient concerner l'annonce d'évènements liés à la concertation portant sur le PLUi, leur restitution ou tout autre information portant sur le processus d'élaboration du document d'urbanisme.



BASTIDES DE MONPAZIER
Spicy Motion

L'urbanisme : parlons-en !

ENTRETIEN avec **Thierry Deguilhem**
VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'URBANISME

Le nouveau PLUi a pour vocation de mettre en musique l'aménagement du territoire pour les dix prochaines années. Comment expliquez-vous la nécessité d'établir de nouvelles règles de planification et d'aménagement ?

Thierry Deguilhem : Depuis la fin des années 90, nous avons constaté un changement dans le paysage rural. À cette époque tout était orchestré à l'échelle de la commune par le plan communal qui a été défini sans se soucier du voisin, ni de l'environnement, ni de tout un tas de choses. Ce qui était important, c'était la tranquillité et la joie que l'on avait depuis chez soi. On a donc beaucoup construit et accordé de nombreuses dérogations pour rendre les terrains constructibles. C'est ainsi que l'on se retrouve avec un large étalement des zones d'habitat et des incohérences sur certains secteurs. Aussi, il était indispensable que les règles changent.

Le nouveau plan a donc pour objectif d'harmoniser les constructions non plus à l'échelle d'une commune mais du territoire. Parce que (tenir) d'un territoire durable est indispensable pour penser l'avenir, il faut organiser une coopération entre les communes autour d'un projet de territoire commun. Et pour cela il faut prendre en considération la gestion de l'eau, les réseaux, les zones humides, les problèmes d'inondation, toutes ces choses qui ont été un peu oubliées avant !

En changeant d'échelle, les collectivités peuvent décider que le développement va être privilégié sur une zone qui n'était pas celle prévue dans le cadre d'un PLU communal.

Le rôle des élus est donc de créer les conditions d'un développement équilibré et pérenne pour le territoire en définissant des zones résidentielles, naturelles, agricoles et commerciales.

"Il faut cesser de penser intérêts particuliers pour penser collectif".

Ces constantes évolutions des textes rendent la démarche difficile à cerner pour l'ensemble des habitants. Que dites-vous à ceux qui se sentent un peu dépossédés de leur bien ?

TD : Oui les choses sont de plus en plus complexes et en effet, nous abordons une problématique compliquée par rapport aux gens qui vont perdre des terrains qui seront dévalorisés parce que non constructibles. Cependant, nous remarquons quand même une prise de conscience de la part des habitants qui se rendent compte que l'on a laissé faire n'importe quoi : on pouvait tout construire (à part ce qui relevait de la doctrine nationale à savoir le toit terrasse ou la forme de certaines maisons), le plan communal définissait les choses un peu à la carte sans regarder ce qui existait autour. On a donc créé de grandes zones constructibles occupées sur un tiers de leur surface, voir la moitié.

Bien entendu, il s'agit de ne pas bloquer une commune qui a des projets de développement et d'attractivité par rapport à une commune qui a construit beaucoup et qui n'a plus de projets à venir.

Beaucoup de petites communes veulent préserver leurs petits hameaux et leur bourg. Il faut les aider et les accompagner dans ce sens mais il faut cesser de penser intérêts particuliers pour penser collectif ! À terme, tout le monde sera gagnant.

Dans cette configuration, comment allez-vous appréhender la dynamique démographique et la question de l'habitat avec moins de terrains constructibles ?

TD : La question de l'habitat est essentielle et encore plus depuis le confinement. Nous allons avoir moins de terrains et plus d'espaces de biodiversité préservés en zones naturelles et zones humides, oui c'est vrai. Et nous risquons d'avoir une demande croissante de gens qui viennent s'installer chez nous d'autant plus que toute la couronne de Bergerac est saturée, les alentours de Saint Agne, Varennes et Lanquais concernent la plupart des demandes pour le moment.

Donc comment accueillir ces nouveaux arrivants qui cherchent une meilleure qualité de vie ? Ou encore ces enfants qui reviennent chez leurs parents pour faire un projet de vie ?

TD : Nous souhaitons les accompagner par la reconquête de l'existant. En effet, nous avons en moyenne 11% de logements vacants sur le territoire, les 4 pôles de proximité que représentent Beaumontois, le Buisson, Lalinde et Monpazier concentrent 45% de la vacance du territoire intercommunal. Ce sont des logements ou bâtiments que l'on a laissés mourir.

Ce PLUi qui vaut aussi Programme Local de l'Habitat va nous permettre d'apporter des solutions pour accompagner à la rénovation d'une ancienne maison, d'une ferme, d'un appartement ...

Notre métier en temps que maire, c'est d'attirer les gens pour faire vivre nos villages toute l'année. Pour que les gens s'installent ici à l'année, il faut leur donner des emplois, des écoles, des services et aussi et surtout la fibre !

"Nous souhaitons accompagner la reconquête de l'existant".

Tout se recoupe : un territoire préservé, des constructions intégrées et raisonnées, des nouveaux arrivants qui viennent chercher une meilleure qualité de vie.

Notre volonté est aussi d'attirer de nouveaux exploitants agricoles pour qu'ils représentent les fermes et enfin il est également indispensable de redynamiser les centres bourgs.

Il faut donc reconquérir avant d'ouvrir à l'urbanisation à nouveau. Tout est lié aux pôles de proximité, en effet la vie des communes rurales dépendra de l'attractivité des communes pôles.

Vous avez effectué récemment une tournée sur les 47 communes de la communauté de communes. Quel en était le motif ?

TD : La tournée des communes a permis de mieux connaître les projets communaux et les activités économiques qui peuvent nécessiter des zonages spécifiques. Ces visites nous permettent de commencer à travailler l'ébauche de zonage avec les élus municipaux.

J'en profite pour remercier tous les maires pour leur accueil chaleureux.

RETROUVEZ L'ENTRETIEN COMPLET SUR : www.ccbdp.fr/accueil/actus/

Bastides et vous | juillet 2022

Pour l'aménagement d'un territoire durable

Favoriser le développement durable du territoire est pour la Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord un engagement prioritaire.

IL S'APPUIE SUR TROIS LEVIERS :

- 1. La planification de l'urbanisme**

En complément d'une participation active au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) ainsi qu'aux actions de transition énergétique inscrites dans le Plan Climat Air Énergie territoriale, avec le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), il s'agit de construire un socle de valeurs et d'outils communs d'aménagement qui se traduisent de la façon suivante :

 - 1- DÉFINIR UN PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT SUR 10 ANS.
 - 2- DÉFINIR DES OUTILS DE RÉGLEMENTATION un droit des sols pour chaque parcelle.
 - 3- CONSTRUIRE UN PROJET SOLIDAIRE une garantie de cohérence et d'équilibre pour un développement durable sur l'ensemble des 47 communes du territoire.

Vous avez la parole à chaque étape

 - QUATRE RÉUNIONS PUBLIQUES ont eu lieu à l'automne pour présenter le PADD et la démarche globale et répondre aux nombreuses questions des habitants.
 - Une deuxième série de réunions publiques aura lieu courant 2022.
 - DES PERMANENCES PLUi ONT LIEU 2 FOIS PAR MOIS SUR RENDEZ-VOUS dans les communes pôles :
 - > Le Buisson de Cadouin,
 - > Lalinde,
 - > Beaumontois en Périgord,
 - > Monpazier.
 - RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE CES MAIRES.
 - VOUS POUVEZ DÉPOSER VOS AVIS ET OBSERVATIONS PAR MAIL plui@ccbdp.fr ou courrier adressé à Monsieur le Président de la CCBDP.
- 2. Un service instructeur des autorisations d'urbanisme**

IL S'AGIT D'UN SERVICE MUTUALISÉ D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME POUR LE COMPTE DES COMMUNES MEMBRES.

Pour faciliter le dépôt d'une demande d'autorisation de construire, l'Agence Technique Départementale met en place à compter du 1er janvier 2022 un guichet unique de dématérialisation des autorisations d'urbanisme.

<https://atd24.geosphere.fr/guichet-unique>

POUR EN SAVOIR PLUS : www.ccbdp.fr/plui
- 3. Un service de l'Habitat**

Depuis le 1^{er} octobre, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Dordogne (CAUE), nous offrons un service d'accompagnement des particuliers dans l'amélioration énergétique de leur habitat.

Que vous soyez locataire ou propriétaire avec un projet d'habitat ou d'économie d'énergie, vous pouvez bénéficier d'un conseil d'environ 1 heure avec un architecte et un conseiller énergie avant de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme ou de commencer vos travaux de rénovation.

PERMANENCES CAUE

18 Novembre 2021	20 Janvier 2022	12 Mai 2022	21 Juillet 2022
16 Décembre 2021	17 Février 2022	23 Juin 2022	
	14 Avril 2022		

UNE FOIS PAR MOIS SUR RENDEZ-VOUS **05 32 28 00 38** www.ccbdp.fr

2.2. Dans la presse locale

Le quotidien régional de Sud-Ouest a régulièrement publié des articles sur l'avance de l'élaboration du PLUi, ainsi que sur les évènements de concertation.

The screenshot shows a news article from the website 'SUD OUEST'. The article title is 'Lalinde : Le plan local d'urbanisme en construction avec les habitants et les acteurs locaux'. Below the title, it indicates 'Lecture 1 min' and 'Accueil • Dordogne • Lalinde'. The main image shows two people, a man in a red shirt and a woman in a beige jacket, looking at a large map or plan on a table. Below the image, there is a small caption: 'Thierry Degoutin vice-président et Vincent Raynaud, responsable de l'aménagement durable. © Crédit photo : Anne-Marie Sopkowitz'. At the bottom of the article, there is a yellow 'S'ABONNER' button and social media icons for Facebook, Twitter, LinkedIn, and YouTube. To the right, there is a sidebar advertisement for 'C.I.A.S. Grand Périgoureux' with the text 'Votre autonomie au quotidien' and 'Service polyvalent d'aide et de soins à domicile'.

Extrait de l'article publié en 2021



Bastides Dordogne Périgord : des réunions publiques pour parler du nouveau plan d'urbanisme

Lecture 1 min

Accueil • Dordogne • Laifnde



Thierry Dupuyhem, vice-président en charge de l'urbanisme, et Véronique Raynaud, la gère aménagement durable du territoire. © Cédric photo - Anthea Anna-Blaise Sigwaltz

Par Anna-Marie Sopkowitz
Publié le 19/10/2023 à 18h53.



La Communauté des communes des Bastides Dordogne Périgord travaille sur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) depuis 2018. Il remplacera les documents d'urbanisme en vigueur tels que les cartes communales et les PLU.

Ce plan constituera, pour certaines communes comme Biron, Bouillac, Bourmiquel, Couze-et-Saint-Front, Montferand ou Varennes, un premier document d'urbanisme.



Vos clients seront fiers

Extrait de l'article publié en 2023

Une revue a également été publiée dans « Le Démocrate » le 05 octobre 2021.



Le plan local d'urbanisme risque de fâcher

Par Le Démocrate de Bergerac | Mardi 5 Octobre 2021 à 12h50min | Temps de lecture: 2 minutes



Thierry Dupuyhem, vice-président de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord (BDP), en charge de l'urbanisme, et Véronique Raynaud, responsable du service aménagement durable aux BDP, s'occupent du futur PLUi-H.

Demain soir, mercredi 6 octobre, se tient la dernière des quatre réunions publiques organisées dans la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord, pour présenter aux habitants le futur plan local d'urbanisme intercommunal prévu pour 2023.

Bien qu'il n'en soit encore qu'à l'étape de l'élaboration, le PLUi-H (Plan local d'urbanisme intercommunal) fait déjà parler de lui déjà dans la communauté de communes Bastides

LES + LUS

- Chancelade. Un arbre provoque un grave accident de la route
28 octobre À la Une
- Marceill. Cap sur Angoulême pour le 82th
28 octobre À la Une
- St-Cassand-Bornet. Une mini-ferme entourage des bâtiments agricoles
28 octobre À la Une
- Vergt. Un technicien gravement blessé par une décharge électrique
27 octobre À la Une
- Sainte-Foy-la-Grande fait sa chasse à six pigeons
27 octobre À la Une

1. Des informations sur les réseaux sociaux

La page Facebook de la CCBDP a informé les abonnés tout au long de la procédure.

Communauté de Communes des Bastides Dordogne-Périgord

Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI)

Page · Organisme gouvernemental

12 avenue Jean Moulin, Lalinde, France

05 53 73 56 20

Communication@ccbdp.fr

ccbdp.fr

Pas encore évalué (0 avis)

Photos Toutes les photos

PLUI - H RÉUNIONS PUBLIQUES
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT

Présentation du projet de PLUIH de la Communauté de Communes et temps d'échanges

LE BUISSON-DE-CADOUIN
Jedi 02/11
18h00 / Pôle d'Animation Culturelle

OYÉ OYÉ ! RÉUNION PUBLIQUE PLUI-H à #lalinde salle Jacques Brel demain à 18h00. En attendant d'échanger avec vous pour en savoir plus c'est par ici 📍 <https://ccbdp.fr/plui-h/>

Extrait de la page Facebook de la CCBDP

IV. Les actions de concertation

1. Des registres

Un registre, sous la forme d'un tableur Excel, consigne toutes les demandes écrites des particuliers depuis le lancement de l'élaboration du PLUi. Ces demandes ont fait l'objet d'une réponse écrite de la Communauté de Communes. Elles ont été étudiées et prises en compte dans la mesure du possible.

Au total, 297 demandes ont été formulées, correspondant dans la très grande majorité des cas à des demandes d'ouverture à l'urbanisation de parcelles privées.

Des permanences ont été proposées par la CC sur les communes Pôles : Lalinde, le Buisson de Cadouin, Beaumontois et Monpazier. Seules les communes de Lalinde et Le Buisson de Cadouin ont demandé la tenue de ces permanences d'informations du public.

Un cahier de concertation a été mis à disposition du public dans toutes les communes et au siège de la Communauté de communes, durant toute la durée d'élaboration du PLUi.

Ces cahiers ont permis d'assurer un suivi permanent et continu du processus de concertation avec les citoyens et usagers du territoire, lesquels étaient invités à faire part de leurs observations, interrogations et avis.

PLUI-H

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL & D'HABITAT



**PERMANENCES DU SERVICE
PÔLE D'AMENAGEMENT DURABLE
DE LA CCBDP**

(Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord)

SUR RDV UNIQUEMENT

aux dates suivantes :

MERCREDI 20 OCTOBRE 2021 (de 10 h à 12 h)
MERCREDIS 3 et 17 NOVEMBRE 2021 (de 10 h à 12 h)
MERCREDI 1 ^{er} et 15 DECEMBRE 2021 (de 10 h à 12 h)
à la mairie du Buisson de Cadouin

Contact pour la prise de RDV : Audrey CASTELLA

Service urbanisme : 05.53.22.09.76 (lundi et mardi de 13 h 30 à 16 h 30)
Mairie Cadouin : 05.53.63.46.43 (du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45)
Mairie Paleyrac : 05.53.22.02.90 (vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30)

Extrait affiche des permanences

2. Des réunions publiques

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, 8 réunions publiques ont été organisées :

→ Quatre **réunions publiques** ont eu lieu à l'automne 2021 pour présenter le PADD et la démarche globale et répondre aux nombreuses questions des habitants.



Affiche réunions publiques automne 2021



Réunion publique du jeudi 30 septembre 2021 à Marsalès



Réunion publique à Lalinde le lundi 4 octobre 2021

→ Quatre **réunions publiques** ont eu lieu à l'automne 2023 pour présenter le nouveau projet, et la traduction règlementaire.

Une communication a été faite à chaque session par voie de presse (Sud-Ouest et Le Démocrate) ainsi que sur le site internet et les réseaux sociaux de la CCBDP.

PLUI - H RÉUNIONS PUBLIQUES

Présentation du projet de PLUih de la Communauté de Communes et temps d'échanges

LALINDE
Mardi 24/10
18h00 / Salle Jacques Brel

BEAUMONTOIS EN-PÉRIGORD
Jeudi 26/10
18h00 / Salle La Calypso

LE BUISSON-DE-CADOVIN
Jeudi 02/11
18h00 / Pôle d'Animation Culturelle

MARSALÈS
Vendredi 3/11
18h00 / Salle des Fêtes

INFORMATIONS : PÔLE D'AMÉNAGEMENT DURABLE - 05 32 28 00 38 - plui@ccbdp.fr

Communauté de Communes
**Bastides
Dordogne
Périgord**

Affiche réunions publiques automne 2023



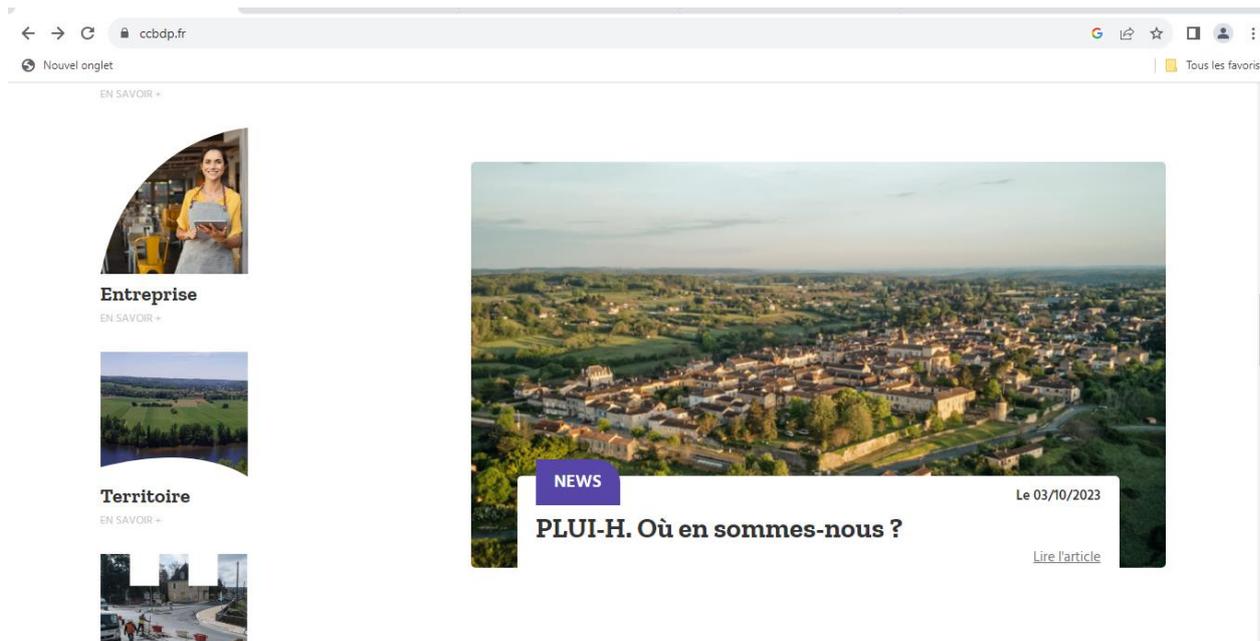
Réunion publique phase « arrêt projet » du jeudi 26 octobre 2023 à Beaumontois en Périgord

V. Une information en continue sur le site internet de la Communauté de communes

Dès le lancement de la démarche d'élaboration du PLUI, un paragraphe est dédiée à ce document d'urbanisme et renvoie vers toutes les dernières actualités à suivre (agenda, dates, etc). Par ailleurs, certaines pièces (diagnostic et enjeux ont été publiés sur le site internet).

The image shows two screenshots of the CCBDP website. The top screenshot is a browser view of the page ccbdp.fr/vivre-ici/pole-amenagement-territoire/. It features a section titled "Planification" with the sub-heading "PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal". The text describes the PLUI as a document defining the intercommunal urban planning and housing project. It mentions the SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) and the CCBDP's role in elaborating the PLUI for 47 communes. It also notes that the PLUI will be accompanied by a document on housing actions and a document on energy transition actions. At the bottom of this section, there are two download links: "Diagnostic PLUI" (3,378,956 mo) and "Diagnostic et enjeux PLUI" (1,149,837 mo). The bottom screenshot shows the website's main navigation bar with the CCBDP logo and menu items: "La CCBDP", "Vivre ici", "Entreprendre", "Environnement", "Actus!", and "L'agenda". Below the navigation bar is a section titled "L'AGENDA" with sub-categories: "CULTURE", "NATURE", "PATRIMOINE", and "SOCIAL". The main content of this page is titled "PLUI – H. Présentation du projet et échanges" and describes the community's work on the PLUI, mentioning the replacement of existing documents and the involvement of 47 communes. It also states that the PLUI was adopted in late 2023 and that the administrative phase will begin from that date.

Extrait du site internet CCBDP 2023



Extrait du site internet et de la page dédiée à l'actualité du PLUI

VI. Des réunions par secteur

Dès le lancement du PLUi, les modalités de concertation ont intégré comme démarche la réalisation de réunions de secteurs sur la CCBDP. L'objectif de ces réunions a été de faire la présentation du PADD et des prochaines étapes de travail avec la CCBDP et les élus.

Les premières ont eu lieu, en 2021, les 3 et 4 février 2021, de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h :

Réunion de secteur // Le Buisson-de-Cadouin

Réunion de secteur // Lalinde

Réunion de secteur // Nojals-et-Clotte

Réunion de secteur // Monpazier



Réunion de secteur le 4 février 2021 à Monpazier

Réunion de secteur // Liorac-sur-Louyre

Réunion de secteur // Beaumontois-en-Périgord



Réunion de secteur Beaumontois-en-Périgord le 3 février 2021

Les réunions de secteur ont eu lieu **sur 5 communes**, permettant d'échanger entre les élus et techniciens d'un côté et le public de l'autre.

VII. Bilan des réunions techniques, politiques et phases de concertation

De manière globale, l'ensemble des étapes (comités, concertations, CIM, etc.) sont recensées dans le tableau de suivi ci-dessous :

CIM	Comité suivi /Comité technique	Concertation élus – PPA - RP
<p>Séminaire démarrage 18/07/2018</p> <p>5/02/2019 20/01/2020</p>	<p>CS 1^{er}/10/2018</p> <p>CS 21/12/2018</p> <p>CS 26/09/2019</p> <p>CT 11/09/2019</p> <p>CS 27/11/2019 TVB</p> <p>18/05/2021(COPI Patrimoine)</p>	<p>Questionnaire Patrimoine (Kargo 08/2018)</p> <p>Visites communales 4 jours de visites de territoires (aout et septembre /2018)</p> <p>Ateliers communes 01/19 (4 thèmes)</p> <p>Ateliers communes 07/19 (Foncier)</p> <p>Ateliers communes 12/19 (TVB)</p>
<p>20/10/2020</p> <p>04/05/2021</p> <p>CC Débat PADD 15/06/2021</p>	<p>CS 08/01/2020</p> <p>CT 17/09/2020</p> <p>CS 19/03/2021</p> <p>CS 24/09/2021 POA</p> <p>13/10/2021 (CT Patrimoine)</p>	<p><u>Réunion PPA le 20/01/2020 (Pré-PADD)</u></p> <p>Groupe de travail territorialisé 01/2020 4 Réunions de secteur 02/2021</p> <p><u>Réunion PPA 18/05/2021</u></p> <p>4 Réunions publiques Beaumontois 27/09/21 Marsalès 30/09/21 Lalinde 04/10/21 Le Buisson 06/10/2021</p>
<p>19/04/2022 13/09/2022</p> <p>CC nouveau débat PADD 20/06/2023 (intégration LCR)</p> <p>07/11/2023 (préparation arrêt projet)</p>	<p>CS 30/09/2021</p> <p>CS 03/02/2022 (A et N)</p> <p>CS 9/09/2022 (présentation POA)</p> <p><u>CT 19/10/2022 (DDT/SYCOTEB)</u></p> <p>CT 03/03/2023</p> <p>CS 06/04/2023</p>	<p>09/12/2021 Réunion technique partenaires POA</p> <p>47 Visites en communes (travail avec l'outil Citaviz)</p> <p>47 Permanences 07/2022 47 Permanences 12/2022</p> <p><u>Réunion PPA le 06/10/23</u></p> <p>4 réunions publiques Lalinde le 24/10/23</p> <p>Beaumontois en Périgord 26/10/23</p> <p>Buisson de Cadouin 2/11/23</p> <p>Marsalès le 3/11/23</p>